

COMPTE-RENDU DE LA TROISIEME REUNION DU GROUPE « POLITIQUE » DE LA PSM – 16/01/13

**La prochaine réunion du groupe « politique » aura lieu
le vendredi 8 février 2013 à 18 h 30 à Calais (lieu à préciser)**

Présents :

Benoît (Fraternité Migrants Bassin Minier, PSM) ; Cindy (Terre d'Errance Norrent-Fontes) ; Damien (Terre d'Errance Steenvoorde) ; Éliane (Terre d'Errance Steenvoorde) ; Hugues (Fraternité Migrants Bassin Minier) ; Laurence (Terre d'Errance Norrent-Fontes) ; Maël (PSM) ; Nan (Terre d'Errance Norrent-Fontes, PSM)

Tour de table et présentation succincte des camps sur lesquels chacun-e intervient. L'hospitalité relative du maire UMP de Steenvoorde surprend !

Échanges sur la prochaine réunion en préfecture du Pas-de-Calais (01/02/13)

Compte-rendu

La préfecture (Direction Générale de la Cohésion Sociale) **n'a pas diffusé** de compte-rendu de la précédente réunion de fin 2012.

Invitations

La liste des associations invitées à la prochaine réunion **reste incomplète**.

La liste des autres structures invitées est jugée incomplète : à la prochaine réunion qui devrait aborder aussi un point santé, seul le directeur de l'ARS est invité, mais pas les techniciens des PASS qui seraient pourtant à même d'apporter plus de concret.

L'ouverture vers la préfecture du Nord et les associations du Nord n'est pas claire.

Ordre du jour

L'ordre du jour **n'a toujours pas été communiqué** malgré des demandes répétées. On peut **supposer** qu'en plus d'un point santé (les participants à la première réunion n'ont pas tous entendu de la même manière l'importance ou non qui sera donnée à ce point, d'où l'importance du compte-rendu et de l'ordre du jour qu'on n'a toujours pas...) seront aussi abordés les suites de la première réunion :

- sur la question de la mise à l'abri, bilan de la réunion à l'initiative du Réseau des Elus Hospitaliers
- sur la question de la prise en charge des mineurs, nouvelle procédure qu'aurait mise en place le Conseil Général du Pas-de-Calais ?
- sur la question de la destruction des effets personnels lors des évacuations, solutions proposées par la sous-préfecture de Calais ??

Quelle posture adopter par rapport à la préfecture ?

Si les avis divergent sur l'efficacité des rencontres en préfecture, l'avis général est de **continuer à y participer**.

Les jours précédents la réunion en préfecture, une réunion de préparation proposée par la PSM pourrait avoir lieu (ainsi qu'un CA de la PSM). La question de la présence de la PSM en tant que telle à la réunion en préfecture (elle n'y est pas aujourd'hui) est également soulevée.

Lettre au préfet

Une aide spéciale de l'Etat pour l'hébergement hivernal est versée à la ville de Calais mais pas aux autres communes où il y a des jungles. L'idée est de **dénoncer l'inégalité de traitement sur le territoire** au travers **d'une lettre qui sera remise au préfet** lors de la prochaine réunion en préfecture, même si nous manquons d'information à ce sujet (Les communes pourraient solliciter cette aide dans les mois précédents l'hiver, l'ont-elles fait ? Et si la demande est formulée, y-a-t-il un risque contre-productif, dans le contexte politique actuel, que l'Etat se retourne sous une forme ou sous une autre contre les communes concernées ?). Il s'agira d'être prudent dans la formulation, le message à travailler et valider via la liste jungles pouvant être sous forme interrogative « pourquoi l'argent ne va-t-il qu'à Calais ? ». La lettre pourrait également être envoyée au préfet du Nord (qui pour rappel est aussi le préfet de région).

Échanges sur la Maison du Migrant

L'hébergement de ceux qui passent pourrait prendre la forme de « Maisons du migrant ». Ce serait (extrait du compte-rendu de la première réunion du groupe « politique ») :

- *soit un espace ouvert sans limite d'horaires ;*
- *soit un espace d'accueil et d'hébergement pour les personnes exilées où « la question de la survie ne se pose pas » ;*
- *où les personnes exilées pourraient bénéficier d'un suivi social, sanitaire et psychologique, et accéder à des interprètes;*
- *où les personnes exilées pourraient bénéficier d'un accès à l'information sur le droit (national, européen, international) ;*
- *soit organisé de manière à garantir la plus grande autonomie des personnes exilées ;*
- *soit un espace géré conjointement par les personnes exilées et des acteurs associatifs afin de créer du lien avec la société civile locale.*

La question de la maison des migrants avait été mise en avant lors de la première réunion en préfecture mais n'avait pas été retravaillée ensuite lors de la deuxième réunion du groupe politique.

Il est nécessaire que les maisons des migrants soient implantées là où il y a des migrants !

La taille critique d'un hébergement de ce type tournerait autour de trente personnes.

Comment prendre en compte la question des passeurs et plus généralement les questions de sécurité ?

Attention à ne pas idéaliser un hébergement qui pour une raison ou une autre ne serait pas occupé. Par exemple, à Grande-Synthe, la capacité d'accueil des chalets est de quarante personnes et il y a une douzaine d'exilés, alors qu'à Tétéghem, la situation est inverse, sans que l'on ne sache pourquoi.

Jusqu'où a-t-on besoin de préciser le concept pour en faire un projet présentable ?

Pour alimenter la réflexion, il est proposé de réfléchir à partir des exemples d'Angres, de Grande-Synthe et de Norrent-Fontes à quelle pourrait être l'étape supplémentaire pour que ces « camps améliorés » tendent vers le concept de Maisons du Migrant.

PDAHI - Plan Départemental d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion

Voir synthèse en annexe.